

EN BREF.

Les fonds européens : FEDER, FSE+ ET FTJ

Objectifs

Le FEDER a pour objectif de contribuer à atténuer les disparités entre les niveaux de développement des régions européennes et à améliorer les conditions de vie dans les régions les moins favorisées. Une attention particulière est accordée aux régions qui souffrent de désavantages naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et montagneuses.

Pour ce faire, il investit dans des projets et des initiatives qui favorisent le développement économique, la création d'emplois, l'innovation, la transition énergétique, l'amélioration des infrastructures et la préservation du patrimoine culturel.

Le FEDER intervient dans un large éventail de domaines tels que l'industrie, les technologies de l'information, l'environnement, la recherche et le développement, la formation professionnelle, le tourisme, et bien plus encore.

Les Fonds européens sont ouverts aux entreprises, aux associations et aux organismes privés ou structures publiques pour les accompagner financièrement dans la concrétisation d'un projet.

Le programme régional 2021-2027

visent à déployer sur le territoire régional 3 fonds européens de la politique de cohésion :

- **Le Fonds européen de développement régional (FEDER)**, le principal fonds structurel de l'UE dédié à la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre les régions.
Dont la coopération territoriale européenne (INTERREG) qui répond à l'objectif de développement

territorial harmonieux entre les régions en les incitant à résoudre ensemble les problèmes dépassant les frontières administratives et en œuvrant à un développement conjoint.

- **Le Fonds social européen Plus (FSE+)** qui soutient la création d'emplois de meilleure qualité et améliore les perspectives professionnelles des citoyens.
- **Le Fonds européen pour une transition juste (FTJ)** pour accompagner la transition énergétique et industrielle des territoires concernés par de fortes émissions de CO2 dans la transition vers une économie neutre en carbone, conformément aux objectifs européens dans le cadre de l'accord de Paris.

Les 10 priorités

Le programme se décline en 10 priorités nommées DOMO (pour documents de Mise en œuvre) qui s'alignent sur les objectifs européens :

- **Priorité 1** : Recherche, innovation, numérique, compétitivité et réindustrialisation
- **Priorité 2** : Transition énergétique et environnement
- **Priorité 3** : Renforcer la connectivité numérique par le déploiement du très haut débit.
- **Priorité 4** : Santé et Tourisme
- **Priorité 5** : Approches territoriales
- **Priorité 6** : Mobilité urbaine
- **Priorité 7** : Massif central (INTERREG)
- **Priorité 8** : Rhône-Saône (INTERREG)
- **Priorité 9** : Formation, emploi, création, orientation, santé (concerne le fond FSE+)
- **Priorité 10** : Fond pour une transition juste (concerne le fond FTJ)



Infos complètes :

europeenauvergnerhonealpes.fr

LE FEDER AURA

Les étapes d'une demande d'aide



Un site internet dédié :

europeenauvergnerhonealpes.fr

Explications, tutoriels, accompagnements, liens directs...

Étape 1 : Définition et dimension stratégique du projet

Il existe 2 possibilités de demande de financement :

- Selon l'axe thématique et l'objectif couverts par le programme (DOMO)
- En répondant aux « appels à projets » publiés sur le site internet

Conditions d'éligibilité :

- **La localisation du projet** : elle peut couvrir un ou plusieurs départements, ou la région entière.
- **La date d'exécution et sa durée**. Attention : Toute opération achevée avant la date de dépôt de la demande d'aide ne pourra être financée.
- **L'état de financement** doit être indiqué, avec l'engagement des partenaires cofinanceurs, il peut s'agir d'une subvention provenant soit des financeurs publics, soit des fonds privés, d'un autofinancement du porteur de projets ou de contributions en nature.



À noter que l'aide européenne n'a pas vocation à financer entièrement un projet, elle vient compléter les autres financements. Aussi, un même projet ne peut pas être financé par plusieurs fonds européens.

- Identification des **objectifs mesurables**, en conformité avec les règles fixées par le programme régional ou national. Ces outils appelés indicateurs doivent être réalistes. Des preuves d'atteinte de ces objectifs seront nécessaires pour demander le paiement. Ces indicateurs permettent in fine de mesurer l'impact des fonds sur le territoire.
- Respect de la commande publique, aides d'État, prévention du conflit d'intérêts, respect des principes transversaux (égalité des chances et non-discrimination, égalité entre les genres, développement durable).



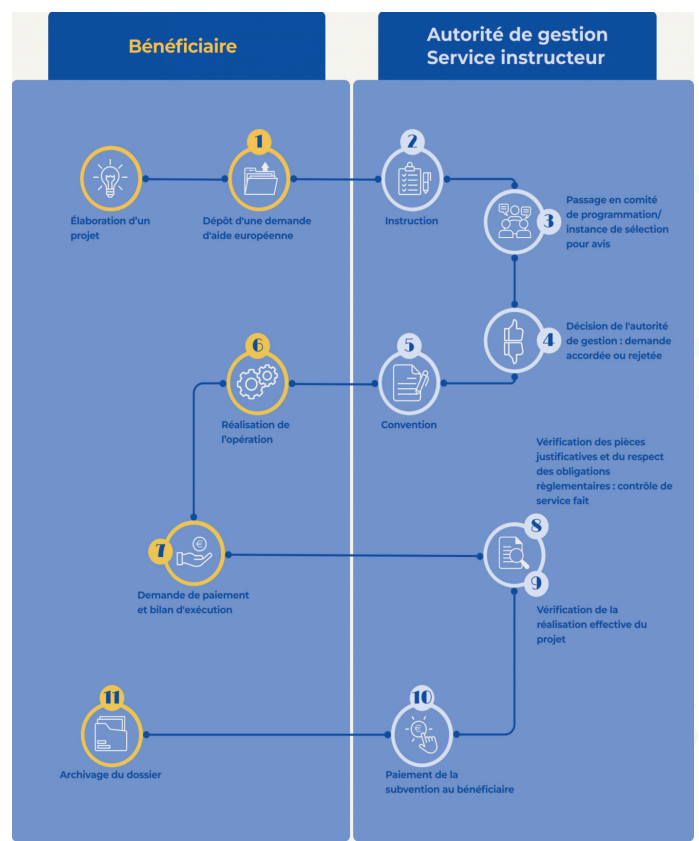
Une fois tous ces éléments définis : **prise de contact avec la Direction des fonds européens** (formulaire sur le site internet). Lorsque les instructeurs émettent un avis favorable, ils continuent à suivre le dossier jusqu'à la fin.

Étape 2 : Contenu du dossier

- **Description précise du projet** : il comprend tous les éléments relatifs au projet et aux moyens de mise en œuvre de celui-ci : dates de réalisation, localisation, description du projet, moyens de communication, ressources humaines et financières, objectifs et résultats escomptés, etc.
- **Plan de financement équilibré et marquage comptable** : Le budget prévisionnel et le budget final doivent être équilibrés en ressources et en dépenses.
- **Dépenses éligibles et justifiées** : directement liées à l'opération et nécessaires à la mise en œuvre du projet. Elles respectent les catégories de dépenses éligibles et les modalités définies dans les fiches des appels à projets et du Document de Mise en Œuvre (DOMO).
- **Trésorerie et cofinancement**
- **Indicateurs et résultats attendus** : deux types d'indicateurs :
 - Indicateur de réalisation pour mesurer l'efficacité des actions menées dans le cadre de l'opération. Il est en lien direct avec les réalisations concrètes du projet : les livrables.
 - Indicateurs de résultat afin de mesurer l'impact des opérations soutenues sur les publics cibles.
- **Liste des pièces jointes** sur le site internet : <https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr/mon-projet/je-prepare-mon-dossier>

Étape 3 : Dépôt du dossier

Le dépôt du dossier se fait sur [le portail e-synergie](#)



LE FEDER AURA

Les priorités en bref



Contenu de la fiche projet :

1- Identification du porteur de projet

- Porteur du projet (organisme ou particulier) :
- Statut juridique (association, collectivité, entreprise...) :
- Contact (Personne en charge du suivi de l'opération et fonction) :
- Téléphone :
- Mél :

2- Identification du dossier

- Intitulé de l'opération :
- Localisation de l'opération (lieu où se déroule l'opération) :

3- Description succincte de l'opération

- Contexte, présentation générale de l'opération, public concerné
- Objectifs recherchés et résultats attendus
- Actions présentées
- Quelle est la thématique (Objectif Stratégique) de votre projet ?
- Période prévisionnelle de réalisation de l'opération :

4- Budget prévisionnel du projet

Dépenses		Ressources	
Dépenses d'investissements matériels et immatériels		FEDER	
Dépenses d'achats et de fournitures		État	
Dépenses de prestations externes de service contribuant directement à l'opération		Région (s)	
Dépenses directes de personnel		Département (s)	
Dépenses indirectes		Privé	
		Autofinancement	
...		...	
TOTAL		TOTAL	



Conseils complets et liste des pièces jointes sur europeenauvergnerhonealpes.fr

Types d'actions par objectif stratégique

Objectif Stratégique 1 - Recherche, Innovation, Numérique, Compétitivité et Réindustrialisation (FEDER) pour « Une Europe plus intelligente » :

- Recherche Développement Innovation
- Usages numériques,
- Croissance et Compétitivité des PME
- Esprits d'entreprises et transition industrielle

Objectif Stratégique 2 - Transition énergétique et environnement (FEDER) pour « Une Europe plus verte » :

- Efficacité énergétique
- Énergies renouvelables
- Solutions fondées sur la nature
- Économie circulaire
- Biodiversité et recyclage du foncier

Objectif Stratégique 4 – Santé et tourisme (FEDER) pour « Une Europe plus sociale » :

- Santé
- Tourisme et culture

Objectif Stratégique 5 - Approches territoriales (FEDER) :

- Approches territoriales urbaines
- Approches territoriales rurales

Objectif Stratégique 6 – Mobilité urbaine (FEDER) :

- Mobilité urbaine

Objectif Stratégique 7 – Massif Central (FEDER) :

- Soutenir les filières spécifiques du Massif Central
- Accompagner les projets permettant l'adaptation aux changements climatiques notamment dans le domaine de la gestion durable de la ressource en eau
- Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques du Massif Central
- Soutenir le désenclavement du Massif Central
- Renforcer l'attractivité touristique du Massif Central
- Promouvoir et développer l'attractivité du Massif Central

Objectif Stratégique 8 - RHÔNE SAÔNE (FEDER) :

- Lutter contre les inondations
- Améliorer la préservation de la biodiversité spécifique du Rhône/Saône
- Améliorer la compétitivité et accompagner la transition énergétique et écologique du transport fluvial et des ports
- Développer un tourisme durable le long du Rhône et de la Saône